

Mécanisme indépendant d'inspection

Banque africaine de développement

Rapport annuel 2011

Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité
et de médiation



Mécanisme indépendant d'inspection

Banque africaine de développement

Rapport annuel 2011

Le Mécanisme indépendant d'inspection offre aux populations la possibilité d'introduire une requête auprès de la Banque africaine de développement lorsqu'elles subissent ou risquent de subir un préjudice résultant de tout projet financé par le Groupe de la Banque, suite à une violation de ses politiques et procédures.



Table des matières

Résumé analytique 5

Requêtes 7

Registre des requêtes du MII 7

Cas de vérification de la conformité et de résolution de problèmes 10

RQ2011/1 Projet de route Dakar-Diamniadio, Sénégal 10
RQ2010/2 Projet de centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud 11
RQ2010/1 Construction de l'autoroute Marrakech-Agadir, Maroc 12
RQ2009/2 Projet de centrale à cycle combiné de Nuweiba, Egypte 13
RQ2009/1 Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III, Ethiopie 13
RQ2009/1b Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III, Ethiopie 14
RQ2007/1 Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali, Ouganda 15

Leçons apprises 16

Sensibilisation et renforcement des capacités 18

Sensibilisation externe 19

Ateliers nationaux 19
Atelier sous-regional 20

Participation de CRMU aux ateliers nationaux et internationaux 21

Seances de sensibilisation communautaires 22
Session de formation de CRMU sur la resolution de problèmes 23
Sensibilisation interne 23

Séminaires à l'intention du personnel 23

Outils de sensibilisation 24

Objectifs-cibles en matière de sensibilisation en 2012 26

Effectifs de CRMU 27

Fichier des experts du MII 30

Questions Financières 33

ANNEXES

Annexe 1 Informations générales sur le MII 34
Annexe 2 La stratégie de sensibilisation 40



Résumé analytique

Le Mécanisme indépendant d'inspection (MII) a été mis en place en 2004 par la Résolution de principe des Conseils d'administration du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Le mécanisme est devenu opérationnel en 2006 avec la nomination du premier directeur de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU) qui administre le MII. Les règles et procédures de fonctionnement du MII ont été adoptées par les Conseils d'administration en juillet 2006. A la suite de l'examen de la performance du MII en 2009, les Conseils d'administration ont approuvé en 2010 les règles et procédures de fonctionnement révisées. Il en ressort essentiellement que les nouvelles règles facilitent l'accessibilité au MII, dans la mesure où elles permettent aux requérants de recourir à tous les moyens disponibles pour introduire leurs requêtes auprès du Mécanisme.

Cette année, CRMU a examiné deux requêtes selon la méthode de résolution de problèmes. La première requête, enregistrée en juillet 2011, concerne le projet de route Dakar-Diamniadio au Sénégal. Elle a été introduite par les représentants d'une école et des collectifs des locataires affectés par la mise en œuvre du projet. CRMU a mené à bonne fin le processus de résolution du problème en novembre 2011. La deuxième requête concerne le projet d'autoroute Agadir-Marrakech au Maroc enregistre en 2010. Les personnes affectées se sont plaintes des difficultés d'accès à la terre, à l'eau et aux infrastructures sociales, causées par la nouvelle autoroute. Le rapport de CRMU sur la résolution de problème a été soumis au Président et aux Conseils en décembre 2011. Il en ressort que la résolution de ce problème a été un succès sur toute la ligne, à une seule exception. En effet, le point non résolu concerne la réhabilitation des terres agricoles endommagées par l'entrepreneur à la suite des activités d'extraction de sable d'une vallée de la région. Néanmoins, dans son rapport sur la résolution du problème, le Directeur de CRMU a recommandé que la Banque poursuive ses efforts afin de trouver une solution acceptable au problème, et que CRMU assure le suivi de la résolution de cette question en suspens. Etant donné que cette requête a aussi été enregistrée aux fins de vérification de la conformité et que le Directeur a jugé qu'elle n'est pas recevable à cet égard, il l'a transmise aux experts du MII, pour que ces derniers déterminent si elle était recevable ou non pour une vérification de la conformité. Les conclusions de l'évaluation de la recevabilité de cette requête par les experts du MII en vue de la vérification de la conformité seront soumises au Président et aux Conseils en janvier 2012.

S'agissant des requêtes enregistrées pour une vérification de la conformité en 2011, le rapport des experts du MII et du Directeur de CRMU sur l'examen de la recevabilité de la requête relative au projet de centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud, a été soumis aux Conseils en février 2011. Les Conseils ont recommandé le réexamen du rapport et, en juillet 2011, ils ont approuvé l'examen de quatre des six questions soulevées dans la requête. L'évaluation des experts du MII, qui avait démarré en septembre 2011, mettait l'accent sur l'examen de ces questions, notamment l'incidence du projet sur les émissions de carbone et le changement climatique, la pollution de l'air, de l'eau et du sol, l'adéquation des consultations avec les communautés locales sur le projet et sur l'éventualité qu'il y ait d'autres cimetières affectés par le projet qu'initialement prévu au moment de la planification. L'examen par les experts du MII s'est achevé en décembre 2011, et leur rapport sur la vérification de la conformité sera soumis aux Conseils d'administration en janvier 2012. Par ailleurs, le troisième rapport de contrôle du Directeur de CRMU et des experts du MII sur la requête relative aux projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali en Ouganda a été soumis aux Conseils d'administration et au Président en septembre 2011. Ce rapport a fait état de la bonne évolution de la mise en

application des mesures correctives proposées par la Direction. Toutefois, il a relevé que la question de l'indemnisation des 557 personnes affectées, vivant le long des lignes de transport d'électricité, était encore en suspens devant les juridictions nationales, certains points à caractère spirituel/culturel n'ayant pas encore été réglés, et que les personnes réinstallées dans le village de Naminya devaient être connectées au réseau électrique dès la mise en service de la centrale hydroélectrique en 2012. Il convient de souligner que compte tenu de l'identification de situations de non-respect des politiques de la Banque suite à la vérification de la conformité, du suivi systématique de ces enjeux par le MII, la mise en œuvre des mesures d'atténuation est devenue un enjeu central de la supervision de ces projets par la Banque.

En 2011, la stratégie de sensibilisation de CRMU a consisté en la diffusion des informations du MII à travers des ateliers régionaux et nationaux et des séances de sensibilisation à l'intention des communautés locales, au profit de 87 ONG africaines, 117 communautés locales, 82 organismes publics et 187 membres du personnel de la Banque basés à l'Agence temporaire de relocalisation et dans les bureaux nationaux. En plus, CRMU a organisé des séances de sensibilisation communautaires au Sénégal et au Cameroun pour permettre aux bénéficiaires des projets locaux de comprendre le rôle du MII dans le traitement des plaintes. CRMU a aussi co-organisé des ateliers nationaux et un atelier sous-régional conjointement avec les bureaux nationaux de la Banque au Mali, en Sierra Leone et au Rwanda. Elle a présenté le MII aux organismes publics et au personnel de la Banque au cours d'ateliers régionaux organisés en Zambie et au Nigeria par le Département du contrôle de la qualité et des résultats, afin de sensibiliser les participants à la mise en œuvre des politiques de la Banque en matière de protection sociale et environnementale. En outre, en collaboration avec le Centre de résolution des conflits basé au Kenya, CRMU a organisé une formation en médiation en mars 2011 à Tunis, afin de permettre au personnel des opérations de la Banque de s'impliquer effectivement dans les actions de résolution des problèmes conduit par le MII.

CRMU a également participé à deux colloques internationaux qui ont été organisés d'une part par le Panel d'inspection de la Banque mondiale et l'American University du Washington College of Law en juin 2011 à Washington, et d'autre part par le Bureau des requêtes de la Banque européenne d'investissement en octobre 2011 à Bruxelles. De plus, CRMU et les experts du MII ont participé à la 8e Réunion annuelle des Mécanismes indépendants d'imputabilité (IAM) des IFI, organisée en juin 2011 à Washington DC par le Mécanisme indépendant d'inspection de la Banque interaméricaine de développement. Ces événements ont permis aux parties prenantes de mieux connaître le MII, et ont donné au personnel de CRMU ainsi qu'aux experts du MII l'occasion d'échanger leurs expériences afin de consolider le rôle du MII dans la sauvegarde des acquis des projets de développement.

Enfin, deux nouveaux membres du fichier d'experts du MII ont été recrutés pour remplacer les spécialistes dont les mandats ont pris fin en 2011 et 2012. Le processus de recrutement a été finalisé en décembre 2011 et les nouveaux candidats seront recommandés par le Président au Conseil d'administration pour être nommé au début de 2012.

Requêtes

Registre des requêtes du MII

Le registre des requêtes du MII comprend des informations actualisées relatives aux requêtes ainsi qu'aux mesures et décisions y afférentes. Chaque requête est classée dans ce registre en fonction de son numéro, de la date d'enregistrement, du pays où se trouve le projet concerné, et selon la fonction du MII sous laquelle elle est traitée (résolution de problèmes et/ou vérification de la conformité). Le registre peut être consulté sur le site web du MII : **www.afdb.org/irm**

Registre des requêtes (au 31 décembre 2011)

n°	Requête n° (date d'enregistrement)	Pays	Projet	Etat d'avancement
7	RQ2011/1 (26 juillet 2011)	Sénégal	Projet de route Dakar-Diamniadio	**Enregistrée pour résolution de problèmes**. Les requérants et le promoteur du projet ont signé des accords. Le rapport du directeur de CRMU sur la résolution de problèmes explique que l'opération a été menée à bonne fin et que la requête a été classée.
6	RQ2010/2 (7 octobre 2010)	Afrique du Sud	Projet de centrale électrique de Medupi	**Enregistrée pour vérification de la conformité**. Le rapport de recevabilité du directeur de CRMU et des experts du MII a été soumis aux Conseils d'administration en février 2011. Le 15 juillet 2011, les Conseils ont approuvé l'examen de quatre des six requêtes déposées. L'enquête du MII a débuté en septembre 2011 et les experts du MII ont achevé leur rapport en décembre 2011. Le rapport sera soumis aux Conseil d'administration et au Président en janvier 2012.

n°	Requête n° (date d'enregistrement)	Pays	Projet	Etat d'avancement
5	RQ 2010/1 (29 juillet 2010)	Maroc	Projet de Construction de l'autoroute Marrakech–Agadir	**Enregistrée pour résolution de problèmes et vérification de la conformité**. Le rapport du directeur de CRMU chargé de la résolution de problèmes a été soumis aux Conseils d'administration et au Président en décembre 2011. Il en ressort que l'opération a été couronnée de succès sauf pour une question restée en suspens. Les rapports du directeur recommandent que CRMU assure le suivi de la résolution de ce problème dans un délai d'un an. Etant donné que cette requête a aussi été enregistrée pour vérification de la conformité, le directeur n'a pas recommandé la vérification de la conformité ; cependant, en application des règles du MII, il a demandé aux Experts du MII de statuer sur sa recevabilité en vue d'une vérification de la conformité. Le rapport des Experts sera soumis aux Conseils d'administration et au Président en janvier, 2012.
4	RQ2009/2 (15 juillet 2009)	Egypte	Projet de Centrale à cycle combiné de Nuweiba	**Enregistrée pour résolution de problèmes**. Le directeur a suspendu la médiation à la demande des requérants, étant donné qu'à leur avis, le projet serait relocalisé. Le directeur a soumis son rapport au Président et aux Conseils en mars 2010.
3	RQ2009/1b (22 juillet 2009)	Ethiopie	Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III	**Enregistrée pour vérification de la conformité**. Etant donné que ce projet ne sera pas financé par la BAD, les rapports de recevabilité du directeur de CRMU et celui du président du Fichier d'Experts du MII, établis en octobre 2010, ont jugé la requête non conforme aux critères de recevabilité pour vérification de la conformité. Le Président a approuvé les rapports en novembre 2010.

n°	Requête n° (date d'enregistrement)	Pays	Projet	Etat d'avancement
2	RQ2009/1 (26 mars 2009)	Ethiopie	Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III	**Enregistrée pour résolution de problèmes et vérification de la conformité**. CRMU a facilité la tenue de trois réunions de médiation au Kenya en 2009, entre les requérants et la Banque. Celle-ci a commandé deux études sur l'impact hydrologique du barrage de Gibe III sur le lac Turkana, et organisé des consultations publiques avec les communautés de Turkana. A la demande de la BAD et sur la base des informations indiquant que la Banque ne financerait pas le projet, le directeur de CRMU a suspendu l'opération de résolution de problèmes et soumis son rapport de médiation au Président et aux Conseils en novembre 2010.
1	RQ2007/1 (16 mai 2007)	Ouganda	Projets de centrale hydroélectrique et de ligne d'interconnexion de Bujagali	**Enregistrée pour vérification de la conformité**. Le troisième suivi par le MII de la mise en œuvre des recommandations du rapport de vérification de la conformité de 2008 a été effectué en mai 2011 par CRMU, avec la collaboration d'un expert du MII. Le rapport de contrôle a été soumis aux Conseils et à la direction en septembre 2011. Il en ressort que les personnes affectées le long des lignes de transport d'électricité n'ont pas encore été indemnisées et que les questions à caractère spirituel n'ont pas encore été réglées.

Cas de vérification de la conformité et de résolution de problèmes



RQ2011/1

Projet de route Dakar-Diamniadio, Sénégal

CRMU a reçu deux requêtes relatives à ce projet le 15 juin 2011 et le 20 juin 2011, respectivement. La première soutenait que la relocalisation du projet portait préjudice à l'école franco-arabe de l'imam Moussa Mbaye, puisqu'elle perturbait l'éducation des enfants de la région et entraînait une perte de revenus pour les enseignants. La seconde soutenait que les locataires déplacés, à la suite de la démolition de leurs maisons dans le cadre du projet, avaient des difficultés à trouver un logement décent, compte tenu des prix élevés pratiqués sur le marché immobilier. Les requérants ont demandé à CRMU d'intervenir pour leur faciliter le dialogue avec la Banque en vue de trouver une solution équitable à leurs problèmes. Etant donné que les deux requêtes soulevaient des problèmes analogues de réinstallation et concernaient le même projet, CRMU les a fusionnées en une seule requête, enregistrée le 26 juillet 2011, en vue d'engager un processus de résolution de problèmes. Conformément aux règles du MII, la direction de la Banque a fait parvenir à CRMU sa réponse à la requête le 25 août 2011. CRMU a conduit une mission d'enquête au Sénégal du 10 au 15 octobre 2011 pendant laquelle elle a facilité l'organisation d'une réunion conjointe entre les requérants, APIX, le promoteur national du projet, et la Banque. Au cours de cette rencontre, APIX et le représentant des locataires affectés sont parvenus à un accord le 13 octobre 2011 ; mais cela n'a pas été le cas entre APIX et le principal requérant, à savoir, l'école affectée par le projet avant le 28 novembre 2011. Le rapport du directeur de la CRMU sur la résolution de problèmes estime que les problèmes ont été résolus de manière satisfaisante, et que la requête relative au projet de route Dakar-Diamniadio est classée après soumission aux Conseils d'administration et au Président.

RQ2010/2

Projet de centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud

Le 28 septembre 2010, CRMU a reçu une requête l'invitant à mener une enquête sur la violation éventuelle des politiques et procédures de la Banque dans le cadre du projet de centrale électrique de Medupi en Afrique du Sud. La requête a été introduite par deux citoyens sud-africains qui ont requis la confidentialité de leur identité tout au long des enquêtes. Conformément au paragraphe 8 des règles du MII, et après vérification de la bonne foi des requérants, le directeur de CRMU a accédé à cette demande, et il a convenu avec eux de la manière dont la confidentialité de leur identité serait maintenue tout au long du processus. La requête a été enregistrée le 7 octobre 2010 en vue de la vérification de la conformité. Elle portait sur l'impact social et environnemental négatif du projet, ainsi que sur le processus d'acquisition. Conformément aux règles du MII, la direction a donné sa réponse à CRMU le 4 novembre 2010. Le Directeur de CRMU et le Président du fichier d'experts du MII ont conduit une mission de recevabilité en Afrique du Sud, du 30 novembre au 6 décembre 2010. Leur rapport de recevabilité a été soumis aux Conseils d'administration pour examen en février 2011. Les Conseils ont renvoyé le rapport aux experts du MII et au directeur de CRMU pour une nouvelle évaluation. Après la présentation du rapport de recevabilité révisé, les Conseils ont donné leur accord le 15 juillet 2011, pour l'examen de quatre des six requêtes déposées, notamment celles qui concernent l'incidence du projet sur les émissions de carbone et le changement climatique, la pollution de l'air, de l'eau et du sol, l'adéquation des consultations avec les communautés locales sur le projet, et l'éventualité qu'il y ait d'autres cimetières affectés par le projet qu'initialement prévu lors de la phase de planification. Les experts du MII ont débuté leur enquête en septembre 2011, et finalisé leur rapport de vérification de la conformité en décembre 2011. Leur rapport sera soumis aux Conseils d'administration et au Président en janvier, 2012.



RQ2010/1

Construction de l'autoroute Marrakech-Agadir, Maroc

CRMU a enregistré la requête concernant le projet d'autoroute Marrakech–Agadir le 29 juillet 2010, pour résolution de problèmes et vérification de la conformité. La requête avait été introduite par le Centre de développement de la région de Tensift (CRDT) au nom d'une association et d'autres personnes affectées par le projet. La plainte des requérants portait sur l'impact négatif du tronçon Chichaoua – Imintanout du projet d'autoroute financé par la BAD. D'après leurs allégations, la construction de l'autoroute provoquait des dégâts directs et matériels sur leurs terres et limitait l'accès des populations locales à l'eau et aux équipements sociaux. La direction a communiqué sa réponse à CRMU le 31 août 2010, y compris le plan d'action incluant des mesures correctives qui avaient fait l'objet de discussions entre la Banque, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) qui est le promoteur du projet et les requérants, lors d'une mission de la BAD effectuée en août 2010 au Maroc dans les zones du projet et auprès des personnes affectées. CRMU a entrepris une mission sur le terrain du 11 au 14 octobre 2010 au Maroc. Elle a organisé une réunion conjointe entre les requérants, la Banque et ADM, au cours de laquelle les parties ont signé un plan d'action assorti de délais précis pour exécuter les travaux de génie civil nécessaires à la restauration du site. Après suivi continu avec ADM et la Banque, six des huit requêtes ont été traitées à la satisfaction des requérants. CRMU a effectué une autre visite au Maroc du 3 au 5 octobre 2011, pour discuter avec ADM et la Banque des voies et moyens d'accélérer l'achèvement des travaux en suspens. CRMU a été informée par la Banque que les travaux effectués au village de Taalint pour faciliter l'accès de la communauté à l'eau seraient achevés par ADM avant la fin du premier trimestre de 2012. Cependant, ADM a renoncé à parachever les travaux de génie civil comme convenu avec les requérants, pour réhabiliter les terres agricoles affectées dans le village d'El Bour. Le rapport du Directeur de CRMU sur la résolution de problèmes a été soumis aux Conseils et au Président le 15 décembre 2011. Le Directeur a recommandé à CRMU d'assurer le suivi de la résolution des problèmes en suspens, et a jugé la requête irrecevable pour vérification de la conformité. Conformément aux règles du MII, le Directeur a transmis la requête aux experts du MII afin qu'ils en évaluent la recevabilité pour une vérification de la conformité. La décision indépendante des experts du MII sera soumise aux Conseils d'administration et au Président en janvier 2012.





RQ2009/2

Projet de centrale à cycle combiné de Nuweiba, Egypte

Le 15 juillet 2009, CRMU a enregistré une requête pour résolution de problèmes, concernant le projet de centrale à cycle combiné de Nuweiba. La requête a été introduite par l'ONG Hemaya qui représentait aussi les entreprises affectées et certains des Bédouins de Nuweiba. La plainte des requérants portait sur l'éventuel impact négatif du projet sur la vie marine, l'écotourisme local et les activités touristiques génératrices de revenu pour les Bédouins. À la demande des plaignants – étant donné qu'à leur avis, le projet serait relocalisé- le Directeur de CRMU a suspendu l'action de résolution de problèmes et soumis le rapport y afférent au Président et aux Conseils d'administration le 26 mars 2010.

RQ2009/1

Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III, Ethiopie

Le 29 mars 2009, CRMU a enregistré une requête concernant le projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Ethiopie. La requête a été soumise par les Amis du lac Turkana (FoLT), une ONG locale basée au Kenya. La requête portait notamment sur l'éventuel impact négatif du projet sur le niveau des eaux du lac, et sur le fait que les populations du Kenya, riveraines du lac Turkana, n'avaient pas été consultées. Le directeur de CRMU, à la demande de la direction de la Banque et ayant appris de manière formelle que l'institution ne financerait pas le projet, a suspendu le processus de médiation. Le rapport du Directeur sur la résolution de problèmes a été soumis au Président et aux Conseils d'administration le 2 novembre 2010.

RQ2009/1b

Projet de centrale hydroélectrique de Gibe III, Ethiopie

Le 22 juillet 2009, CRMU a enregistré la deuxième requête concernant le projet de centrale hydroélectrique de Gibe III en Ethiopie, pour vérification de la conformité. La requête a été soumise par un groupe d'ONG internationales représentant les communautés locales d'Ethiopie. Les requérants se plaignaient notamment des effets négatifs potentiels du projet sur les activités de subsistance des populations affectées et de l'absence de consultations avec celles-ci. Dès que la direction l'a informé que la Banque ne financerait pas le projet, le directeur de CRMU n'a plus recommandé une vérification de la conformité dans son rapport de recevabilité, et il a soumis la requête au Président du Fichier d'experts du MII en vue d'une évaluation indépendante de sa recevabilité. Le rapport du Président n'a pas recommandé la vérification de la conformité, et a souligné que la Banque pourrait exploiter les leçons tirées de la requête de résolution de problèmes des FoLT. Le 12 novembre 2010, le Président de la BAD a approuvé les rapports du directeur de CRMU et du Président du Fichier d'experts du MII.





RQ2007/1

Projets de centrale hydroélectrique et d'interconnexion de Bujagali, Ouganda

Le 16 mai 2007, CRMU a enregistré cette requête pour vérification de la conformité. La requête a été soumise par des ONG locales et des particuliers qui se plaignaient notamment de l'insuffisance de l'analyse économique et de l'évaluation de l'impact social et environnemental, ainsi que de l'absence de consultations avec les communautés affectées. Le 7 septembre 2007, les Conseils d'administration ont autorisé la vérification de la conformité du projet et approuvé le rapport du Panel d'inspection le 9 juillet 2008. Le plan d'action de la Direction, visant à corriger les cas de non-conformité, a été présenté aux Conseils d'administration le 22 mai 2009. CRMU et l'un des experts du MII ont conduit trois missions de suivi de 2009 à 2011. Le rapport de la troisième mission de suivi du MII, effectuée en Ouganda du 17 avril au 3 mai 2011, a été soumis aux Conseils d'administration et au Président le 8 septembre 2011. Le rapport a insisté sur les mesures correctives prises, notamment la création d'étangs de pêche et la construction de sanctuaires, tout en faisant état de quelques problèmes encore en suspens, dont les suivants :

1. Indemnisation et réinstallation : l'équipe de suivi du MII a noté des retards importants dans l'indemnisation des 557 personnes affectées, vivant le long des lignes de transport d'électricité, en attente de la décision des tribunaux nationaux. En outre, les personnes réinstallées dans le village de Naminya devraient être connectées au réseau électrique dès la mise en service du barrage en 2012, afin qu'elles puissent également bénéficier du projet.

2. Questions à caractère culturel et spirituel : l'équipe de suivi du MII a noté que le déplacement des mânes des ancêtres et d'apaisement des esprits, conformément aux pratiques locales, n'avait pas encore été résolu.

Leçons apprises



Conformément aux règles et procédures de fonctionnement du MII, le rapport annuel doit analyser les tendances des activités du Groupe de la Banque, qui se sont dégagées des actions de résolution de problèmes et de vérification de la conformité, entreprises par le MII, ainsi que les enseignements que le MII a tirés des difficultés rencontrées par la Banque dans la mise en œuvre de ses politiques et procédures. Sur la base de l'expérience acquise de l'évaluation des sept requêtes enregistrées, le directeur de CRMU, en consultation avec les experts du Fichier du MII, voudrait souligner un certain nombre de problèmes que la Banque pourrait, à juste titre, prendre en compte en vue d'améliorer la mise en œuvre de ses politiques et procédures dans le cadre des projets qu'elle finance.

1. S'agissant des questions relatives aux à la politiques, le MII félicite la Banque pour les efforts qu'elle déploie pour actualiser sa politique de divulgation d'informations, ainsi que le cadre d'engagement de la société civile. Cela souligne l'importance de la transparence dans les échanges d'informations sur les politiques de sauvegarde de la Banque à divers niveaux, ainsi qu'avec les parties prenantes. Du point de vue du MII, cette approche apportera davantage de crédibilité aux projets dont l'objectif est de profiter aux communautés affectées et de leur donner une meilleure compréhension des retombées escomptées, sur la base des politiques et procédures de la Banque.

2. Le MII reconnaît les efforts actuellement déployés par la Banque pour intégrer les informations sur le MII dans les documents de politique et les projets. Le MII estime qu'il s'agit d'une avancée majeure en matière de sensibilisation des gouvernements et du secteur privé des pays membres, afin de leur faire savoir que le MII est un mécanisme de recours, et de les encourager à tenir dûment compte des politiques de sauvegarde de la Banque dans l'exécution de leurs opérations.

3. À la lumière des leçons apprises des requêtes traitées dans le cadre de la résolution de problèmes, le MII recommande vivement que la Banque exhorte les promoteurs de projets à s'assurer que les entrepreneurs ont rempli intégralement et de manière satisfaisante leurs obligations contractuelles avant la clôture de leurs chantiers.

4. Les vérifications de la conformité montrent les avantages que l'on pourrait tirer des services de la Banque, y compris de leurs rapports d'évaluation de projet et des échanges sur les politiques et procédures, utilisées dans le cadre des activités liées aux projets. Cette information permettra à toutes les parties prenantes au projet de mieux appréhender les politiques et procédures de la Banque, et la manière dont elles sont utilisées dans les opérations de l'institution.

Le renforcement de la transparence dans les opérations de la Banque, qui en résultera, devrait aussi permettre de consolider la confiance des parties prenantes dans le travail de l'institution et de promouvoir son imputabilité.

5. La direction de la Banque devrait communiquer régulièrement à CRMU les comptes rendus de missions sur les projets faisant l'objet d'enquêtes, afin de rationaliser les activités de suivi du MII. En outre, la Banque devrait examiner soigneusement les documents des projets et les Etudes d'impact environnementale et sociale (EIES) afin de s'assurer que des mesures d'atténuation sont liées à des plans d'action assortis d'un calendrier ; surtout lorsque la Banque s'implique après l'achèvement de la préparation des projets.

6. La Banque doit veiller à ce qu'une approche participative efficace soit adoptée pour la mise en place des mécanismes de présentation des doléances des personnes affectées par les projets, afin de s'assurer que les points de vue, les plaintes et les intérêts de ces personnes sont pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre des plans d'action de réinstallation.

Sensibilisation et activités de renforcement des capacités

Introduction

Les activités de sensibilisation de CRMU visent à fournir aux populations et communautés, aux organisations de la société civile (OSC), aux organismes publics et au personnel de la Banque, des informations concernant le MII et la procédure à suivre pour accéder au Mécanisme en cas de besoin. Dans ce cadre, CRMU collabore avec les bureaux extérieurs et les départements de la Banque et, parfois, avec d'autres mécanismes indépendants d'inspection (IAM) des IFI.

En 2011, CRMU a organisé un atelier sous-régional, deux ateliers nationaux, deux séances de sensibilisation des communautés, des sessions de formation sur la résolution de problèmes et des stages de formation des formateurs pour des organisations communautaires. Elle a également fait des exposés sur le MII, dans le cadre de sessions de formation et séminaires régionaux organisés par le département du contrôle de la qualité et des résultats (ORQR) et d'autres mécanismes indépendants de responsabilisation (IAM). En conséquence, le MII a été présenté à 87 ONG, 117 communautés locales, 82 organismes publics et 187 membres du personnel de la Banque basés à l'Agence temporaire de relocalisation et dans les bureaux nationaux.

La base de données de CRMU est actualisée régulièrement et elle comporte aujourd'hui plus de 550 OSC et des représentants des communautés de 45 pays en Afrique. En outre, CRMU a fait traduire le kit d'informations à l'intention des communautés dans quatre autres langues locales, à savoir, le Themne parlé en Sierra Leone, l'Aroma et l'Amharique parlés en Ethiopie.

Avec la réalisation de ces activités, CRMU a mis en œuvre le programme de sensibilisation de 2011 et, mieux encore, elle a établi des contacts avec les principaux réseaux régionaux d'OSC, désireux de promouvoir la responsabilisation dans les différents pays membres régionaux de la BAD.



Sensibilisation externe



ATELIERS NATIONAUX DE CRMU

LES POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BAD ET LE MÉCANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION, BAMAKO, MALI

CRMU a organisé, conjointement avec le bureau national de la BAD, un atelier national au Mali, dans le but de sensibiliser les parties prenantes des projets financés par la Banque aux missions et aux fonctions du MII. L'atelier s'est tenu du 23 au 26 mai 2011 à Bamako. Les participants étaient au nombre de 52, dont les représentants des communautés de 8 provinces bénéficiaires de projets financés par la Banque, des hauts responsables du gouvernement, des cellules d'exécution de projets, des OSC et le personnel du bureau national de la Banque. Les participants ont suivi les exposés faits par le bureau national sur les projets financés par la Banque ; les politiques et procédures de sauvegarde de la Banque présentées par le Département du contrôle de la qualité et des résultats; les missions du MII et les actions de sensibilisation présentées par CRMU. Ils ont de nouveau mis l'accent sur la nécessité pour les OSC de poursuivre des activités de sensibilisation similaires auprès de leurs communautés locales.

INFORMATION ET ACCÈS AU MÉCANISME INDÉPENDANT D'INSPECTION, FREETOWN, SIERRA LEONE

En collaboration avec le bureau national de la BAD, CRMU a organisé un atelier national à Freetown du 29 juin au 1er juillet 2011, auquel ont participé 42 représentants de communautés, des hauts responsables du gouvernement, des cellules d'exécution de projets, des OSC et le personnel du bureau national de la Banque. Les participants ont suivi les exposés du bureau national sur les projets financés par la Banque; les politiques et procédures de sauvegarde de la Banque présentées par le Département du contrôle de la qualité et des résultats de la Banque ; les missions du MII et les activités de sensibilisation présentées par CRMU. Les représentants de l'OSC ont demandé à CRMU de renouveler cette expérience de partage d'informations avec les communautés locales.

ATELIER SOUS-RÉGIONAL

ATELIER SOUS-RÉGIONAL DE SENSIBILISATION DE L'AFRIQUE DE L'EST AUX ACTIONS DU MÉCANISME INDEPENDANT D'INSPECTION, KIGALI, RWANDA

CRMU a organisé cet atelier sous-régional à Kigali (Rwanda), les 24 et 25 novembre 2011. L'atelier a enregistré la participation de 47 personnes représentant des ONG/OSC du Rwanda, du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda, ainsi que neuf organismes publics du Rwanda, et le personnel du bureau national de la Banque. Le programme de l'atelier comprenait des exposés sur des projets financés par la Banque, faits par les représentants du Rwanda, du Kenya, du Burundi, de la Tanzanie et de l'Ouganda ; un aperçu général des politiques et procédures de protection sociale et environnementale de la BAD, présenté par le Département du contrôle de la qualité et des résultats de la Banque ; les missions du MII, les procédures et les activités de sensibilisation présentées par CRMU. En outre, les participants ont présenté cinq études de cas sur la participation des communautés aux projets financés par les banques multilatérales de développement couvrant leur pays respectifs.



Participation de CRMU aux ateliers et sessions de formation nationaux & internationaux

Activité	Date	Pays	Organisateur	Etat Groupe cible
Session de formation régionale sur le renforcement de l'application des politiques de sauvegardes environnementales et l'intégration du changement climatique	27-29 avril 2011	Lusaka, Zambie	Département du contrôle de la qualité et des résultats de la Banque	Organismes publics et personnel des bureaux nationaux de la Banque.
Accès aux mécanismes indépendants d'inspection	24-juin-11	Washington DC, Etats-Unis d'Amérique	Panel d'inspection de la Banque mondiale et de l'American University Washington College of Law	Représentants gouvernementaux, étudiants, universitaires et les ONG.
Atelier régional de formation sur la prise en compte du changement climatique et de protection environnementale et sociale dans les opérations de la Banque	10-12 août 2011	Abuja, Nigeria	Département du contrôle de la qualité et des résultats de la Banque	Organismes publics et personnel des bureaux nationaux de la Banque.
Réunion de la coalition des ONG	16-oct-11	Tunis, Tunisie	Coalition des ONG de la Banque	OSC
Accès au Mécanisme indépendant d'inspection	18-oct-11	Bruxelles, Belgique	Bureau des requêtes de la BEI	OSC
Responsabilité sociale de l'entreprise	1- 4 décembre 2011	Dar es-Salaam et Mowanza, Tanzanie	Bureau du conseiller en responsabilité sociale des entreprises du secteur minier, Canada	Organisations du secteur privé et de l'OSC



SÉANCES DE SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRES

Sénégal

En collaboration avec Lead Afrique francophone, CRMU a organisé deux sessions de sensibilisation communautaire à Pikine au Sénégal, du 18 au 21 avril 2011. Ces sessions ont enregistré la participation de 82 représentants de conseils municipaux, du promoteur du projet, des communautés et associations locales. Les participants ont suivi des exposés sur les projets financés par la Banque, ainsi que sur les missions, les fonctions et les procédures du MII.

Cameroun

En collaboration avec le Centre pour l'environnement et le développement, CRMU a organisé une session de formation des formateurs pour les organisations communautaires du 19 au 20 décembre 2011, à Yaoundé au Cameroun. La session a enregistré la participation de 20 représentants des organisations communautaires issues des cinq régions bénéficiaires de projets financés par la Banque. Les participants ont suivi des exposés sur les projets financés par la Banque, présentés par le bureau national, et également sur les missions, les fonctions et les procédures du MII, présentés par CRMU. La session de formation comprenait des démonstrations pratiques du guide d'information pour les ONG et du guide d'information de CRMU à l'intention des communautés locales.



SESSION DE FORMATION DE CRMU SUR LA RÉSOLUTION DE PROBLÈMES

CRMU a organisé un atelier de formation sur la résolution de problèmes (médiation) du MII, du 15 au 18 mars 2011 à Tunis. La formation était dispensée par Mme Brenda Brainch et M. Rupert Watson du Centre de résolution des conflits (basé au Kenya), qui ont sensibilisé les vingt et un participants au contenu du guide de CRMU sur la résolution de problèmes. Cette formation a été bénéfique pour le personnel de CRMU, le personnel opérationnel de la Banque, le représentant du Bureau des requêtes de la Banque européenne d'investissement et le Bureau de vérification de la conformité et le Médiateur de la Société financière internationale (SFI). Elle englobait l'utilisation de techniques modernes et des pratiques courantes de résolution de problèmes, afin d'accroître au maximum les chances de mener à bonne fin les actions de résolution de problèmes du MII.

SENSIBILISATION INTERNE

PROGRAMME D'ACCUEIL DE NOUVEAUX MEMBRES DU PERSONNEL ET SÉMINAIRES À L'INTENTION DU PERSONNEL LOCAL

CRMU a présenté le MII au cours de quatre sessions du programme d'accueil de nouveaux membres du personnel, organisées par le Département de la gestion des ressources humaines de la Banque. Ces sessions ont enregistré la participation de 133 nouveaux membres du personnel de la Banque. Par ailleurs, CRMU a organisé deux séminaires à l'intention du personnel en service dans les bureaux nationaux de la Banque au Mali et en Sierra Leone.



OUTILS DE SENSIBILISATION

Les Outils	contenu	Langue	Groupe ciblé
Rapport Annuel	Les requêtes traitées par le MII, les activités de sensibilisation et les questions administratives réalisées annuellement	Anglais et Français	Les Conseils des gouverneurs, les conseils d'administration, le président, la direction, les bureaux extérieurs de la Banque et le public en général
Les brochures du MII	Le mandat, les fonctions et les procédures du MII	Anglais, Français, Arabe, Kiswahili et Portugais	OSC et le public en général
La brochure du personnel de la BAD	Information pour le personnel concernant le rôle de la direction dans le traitement des requêtes	Anglais et Français	Le personnel de la BAD
Guide d'information communautaire	Information sur le MII et le règlement de soumission des requêtes	Anglais, Français, Kiswahili, Arabe, Portugais et langues vernaculaires parlées au Malawi, au Mali au Sénégal, en Ethiopie, à Madagascar et en Sierra Leone.	Les collectivités locales
Le bulletin du MII	Articles trimestriels sur le suivi des requêtes, les activités de sensibilisation de CRMU et autres articles préparés par les ONG, ainsi que les entretiens avec les experts du MII	Anglais et Français	Les ONG, les experts, consultants, l'AIMs et d'autres IFI
Bases de données de CRMU	Données des ONG centres de résolution de problèmes et médiateurs professionnels.	Anglais et Français	A usage interne

Les Outils	contenu	Langue	Groupe ciblé
Site Web du MII	Le site Web du MII, accessible à l'adresse www.afdb.org/irm, est régulièrement mis à jour et contient toutes les informations sur les procédures du mécanisme, les requêtes enregistrées et tous les textes des décisions des Conseils d'administration et du Président de la BAD.	Anglais et Français	Le public en général
Le guide d'information à l'intention des ONG	Les règlements du MII, des études de cas, et les étapes de présentation du MII aux collectivités locales	Anglais et Français	Les ONG

Objectifs-cibles en matière de sensibilisation en 2012

CRMU organisera et participera aux activités suivantes :

1. Atelier sous-régional organisé au Niger avec la participation du Niger, du Tchad et du Burkina Faso.

2. Atelier sous-régional organisé au Togo, avec la participation de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Bénin.

3. Deux ateliers nationaux en Mauritanie et en Guinée.

4. Des sessions de sensibilisation communautaires au Kenya et au Burundi.

5. 9e réunion annuelle des mécanismes indépendants d'inspection au Luxembourg.

Effectifs de CRMU



M. Per Eldar Sovik
Directeur

Premier directeur de l'Unité de vérification de la conformité (CRMU), M. Sovik a été nommé en 2006. Il est responsable de la gestion du MII, notamment de la réception et de l'enregistrement des requêtes, du processus de résolution de problèmes (médiation), des activités de sensibilisation et de suivi. Par ailleurs, en collaboration avec les Experts du Mécanisme, il détermine la recevabilité des requêtes aux fins de vérification de la conformité. Il rend directement compte au Président et aux Conseils d'administration. Son expérience professionnelle couvre plus de 33 ans d'activité dans les secteurs privé et public, à divers postes de responsabilité en Norvège, en Finlande et dans plusieurs pays africains : Éthiopie, Ghana, Kenya, Soudan et Zambie. Avant d'entrer à la BAD, M. Sovik a travaillé près de 10 ans à différents postes au Fonds nordique de développement où il a notamment été vice-président pendant six ans (2000-2006). Il a acquis une vaste expérience en matière de gestion de projets, d'analyse économique et financière, et d'évaluation institutionnelle et de projets. Outre les diplômes universitaires en économie, en finances et en gestion, obtenus en Norvège, il est titulaire d'un Master en économie du développement de l'université de Manchester en Angleterre.



Mme Adila Abusharaf
Chargée principale de la conformité

C'est en 2007 que Mme Abusharaf est entrée à la Banque. Elle apporte un appui au directeur dans le cadre de la coordination des activités de sensibilisation, de l'évaluation des requêtes, de l'élaboration des documents stratégiques et financiers annuels de la CRMU, et dans les processus de vérification de la conformité et de médiation. Elle compte à son actif plus de quinze ans d'expérience en matière de développement international, acquise notamment aux postes qu'elle a occupés au Canada, au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), à l'université de Toronto et à l'université de York, et également en tant que responsable régionale de programmes au Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes en Tunisie, et juriste au Soudan. Son expertise et ses publications portent sur : l'investissement direct étranger dans le secteur pétrolier, les mécanismes d'indemnisation, la gouvernance locale, la résolution des conflits, et les questions de genre dans différents pays africains : Algérie, Cameroun, Égypte, Mauritanie, Maroc, Nigeria, Tunisie et Soudan. Elle a obtenu son doctorat en sciences juridiques à l'université de Toronto en 2000 dans le domaine du droit privé international et le traitement des requêtes liées à la pollution par les hydrocarbures.



Mme Grace Kimani
Chargée principale de la conformité

Mme Kimani est entrée à la Banque en juin 2009. Elle apporte un appui au directeur en ce qui concerne l'évaluation des requêtes, la coordination des activités de sensibilisation, la collecte et l'analyse des politiques et procédures de la Banque applicables aux requêtes reçues par la CRMU, la préparation des activités de résolution de problèmes. Elle apporte par ailleurs un appui technique aux panels de vérification de la conformité. Mme Kimani possède une vaste expérience en matière environnementale, ayant travaillé pendant 5 années au sein de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (NEMA) au Kenya, au service juridique, avant d'entrer à la Banque. Elle est juriste spécialiste des questions de l'environnement, titulaire d'un mastère et d'une licence en droit de l'Université de Nairobi. Elle est également titulaire d'un diplôme universitaire supérieur en droit international de l'environnement obtenu à l'Institut des Nations-Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Son expérience professionnelle couvre essentiellement la gestion durable de la biodiversité, les changements climatiques, les déchets/produits chimiques dangereux et la rédaction de textes législatifs sur l'environnement. Elle a participé à la rédaction de dispositions législatives subsidiaires pour le Kenya dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de produits chimiques, de la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone, et de la lutte contre la pollution par le bruit et la pollution de l'air.

Mme Gisèle Belem
Chargée supérieure de la conformité

Mme Belem a rejoint la Banque en décembre 2011. Elle apporte un appui au Directeur en ce qui concerne l'évaluation des requêtes relatives aux politiques de la Banque en matière de sauvegarde, la résolution de problèmes, les activités de sensibilisation à l'intention des ONG et des communautés locales. Elle apporte également un appui aux panels d'experts dans le cadre de la vérification de la conformité. Mme Belem est titulaire d'un doctorat en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), obtenu en 2009. Pendant 5 ans, elle a exercé les fonctions de chercheur assistant à la Chaire de recherche sur la responsabilité sociale des entreprises et le développement durable, ainsi qu'au sein du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique. Elle a également été consultante auprès de l'ONG canadienne Oxfam America et Développement et Paix. Avant d'entrer à la Banque, elle a été pendant trois ans chargée de la gestion des questions sociales et communautaires pour le développement de projets de mines d'infrastructure et d'énergie auprès de Hatch, un cabinet canadien d'ingénieurs-conseils. Son domaine de spécialisation et ses publications ont trait à la responsabilité sociale des entreprises, au développement durable, à la gouvernance et à l'engagement des parties prenantes. Elle a acquis son expérience professionnelle au Canada, au Gabon, en Guinée, au Mali, au Burkina Faso, en Sierra Leone et au Sénégal.



Mme Dédé Jacqueline Djédjéro Assistante Administrative

Mme Djédjéro a rejoint CRMU en avril 2009. Elle apporte un appui administratif au directeur et aux autres membres de l'Équipe. Elle a été formée en Angleterre en tant qu'Assistante bilingue et Traductrice (Anglais/Français). Elle apporte une assistance à CRMU par la traduction des documents de travail dans les deux langues et assure le contrôle des documents déjà traduits, textes et rapports du MII adressés aux conseils d'administration. Elle s'occupe des acquisitions de l'Unité, de l'appui logistique, de la rémunération des consultants et des experts du MII ainsi que du suivi du budget de CRMU. Elle possède une longue expérience à la Banque, ayant servi dans plusieurs départements, notamment les départements des opérations où elle a passé plus de 10 ans, et dont le dernier en date est le Département du développement humain qui a en charge la santé, l'éducation et la réduction de la pauvreté.



Mlle Maali Harrathi Secrétaire supérieure

Mlle Harrathi est Secrétaire de direction depuis Novembre 2011. Elle apporte un appui administratif au Directeur et au personnel de CRMU. Elle assiste au développement et à la gestion de la base de données de CRMU. Elle apporte également un appui logistique à l'Unité. Elle est inscrite au programme de Master, à l'école supérieure de commerce électronique de Manouba, en Tunisie. Le sujet de son mémoire porte sur le commerce électronique. Avant de rejoindre CRMU, elle a travaillé pendant 4 ans pour le département du Secteur Privé de la Banque Africaine de Développement.



Mr. Cheker Selmi (Intérimaire, jusqu'au 31 octobre 2011)

M. Selmi a rejoint CRMU en octobre 2009. Il est responsable de la gestion technique des systèmes et équipements de communication du MII (le site Internet, les brochures et le bulletin électronique). Il s'occupe également des tâches administratives du MII et apportent le soutien logistique aux activités de sensibilisation de CRMU. M. Cheker est titulaire d'un diplôme supérieur en technologie de l'information, obtenu auprès de la Faculté des sciences de Tunis. Avant de rejoindre CRMU, il a travaillé pendant deux ans à SIGMA Informatique, une société privée où il était chargé du développement des logiciels PowerBuilder et Oracle.

Fichier des experts du MII



M. Daniel D. Bradlow
Président

M. Bradlow, titulaire de la chaire "SARCHI", est professeur de droit international du développement et des relations économiques africaines à l'Université de Pretoria (Afrique du Sud, et professeur de droit international à l'American University Washington College of Law (WCL) de Washington. Il est le président du Fichier d'experts du Mécanisme indépendant d'inspection de la Banque africaine de développement, membre du Conseil d'administration du JEICP (Juristes et économistes internationaux contre la pauvreté), et membre des comités consultatifs de rédaction du Journal of Law, Social Justice, and Global Development et de l'American University International Law Review and Sustainable Development Law and Policy.

Ses travaux, dans le cadre de la bourse de recherche dont il bénéficie actuellement, portent sur les institutions financières internationales, le financement novateur du développement, les aspects juridiques internationaux du développement durable et équitable, et les aspects juridiques de la gestion de la dette et de la gestion financière. Il a travaillé comme chargé de recherche principal dans le cadre du Programme d'études sur les aspects juridiques de la dette et de la gestion financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et comme consultant pour diverses organisations, notamment la Commission mondiale des barrages, le MEFMI (Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique orientale et australe), le Pole-Dette, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'UNESCO, le Département britannique pour le développement international et la Fondation MacArthur. Il a été membre du Comité international sur la responsabilité des organisations internationales de l'Association internationale de droit et est actuellement co-rapporteur du groupe d'étude mis en place par l'association sur ce thème. En 1996, il a été professeur invité au Community Law Centre de l'université du Cap en Afrique du Sud. Il a donné des cours aux États-Unis et dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sur les aspects public et privé du droit économique et financier international et sur la négociation et la structuration des transactions économiques internationales.

Avant de devenir professeur de droit, M. Bradlow a été Attaché de recherche à l'Institut de droit international et consultant au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, ainsi qu'avocat dans un cabinet privé.

Il a notamment publié des livres et des articles sur le droit financier international, les institutions financières internationales, l'investissement étranger, les mécanismes d'inspection des institutions financières internationales, les cadres réglementaires pour l'eau, les barrages et la sécurité des barrages, la mondialisation et ses implications pour la gouvernance économique mondiale et l'évolution des responsabilités de la Banque mondiale et du FMI dans la gestion économique mondiale. Le professeur Bradlow est diplômé de l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud, de Northeastern University et de Georgetown University aux Etats-Unis, et membre des barreaux de New York et du District de Columbia.



M. Richard E. Bissell
Membre

M. Bissell est membre du Panel des experts depuis juillet 2010. Il a également été directeur général chargé de la politique et des affaires internationales du Conseil national de recherches de l'Académie nationale des sciences (NAS) des États-Unis. Il assure la supervision de quinze unités dont les activités sont axées sur la politique en matière de science et de technologie, les affaires scientifiques internationales ou les futurs effectifs de la science et de l'ingénierie.

Avant d'entrer à la NAS en 1998, M. Bissell a été le coordonnateur du Secrétariat intérimaire de la Commission mondiale des barrages (1997-1998), une initiative conjointe impliquant la Banque mondiale et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). De 1994 à1997, il a été Président et l'un des membres fondateurs du Panel d'inspection de la Banque mondiale, un comité consultatif indépendant du Conseil des administrateurs. De 2003 à 2007, il a également exercé une fonction analogue à la Banque asiatique de développement en tant que membre du Panel de vérification de la conformité.

M. Bissell a été, de 1986 à 1993, administrateur adjoint de l'Agence des États-Unis pour le développement international, après avoir été nommé dans un premier temps à la tête du Bureau de coordination des programmes et des politiques. À ce poste, il était responsable de l'élaboration des politiques de l'agence dans son ensemble, de l'évaluation de l'impact sur le développement des projets financés par les banques multilatérales, des processus d'évaluation au niveau de l'AID et de la gestion du processus budgétaire annuel. Il a ensuite été nommé une deuxième fois à la tête du Bureau de recherche et développement où il avait la charge de l'orientation et de la gestion d'un portefeuille de recherche en santé, éducation, environnement et agriculture, et de l'appui technique aux missions extérieures de l'AID dans près de 100 pays. Il a été membre de plus de 50 délégations officielles des États-Unis, dont il a dirigé 25 auprès d'organismes tels que le Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale, le Congrès mondial sur le paludisme, le Congrès mondial de la population et l'Initiative pour les vaccins de l'enfance.

M. Bissell a été professeur à l'American University, Georgetown University, Johns Hopkins School of Advanced International Studies, et à l'Université de Pennsylvanie. Il a publié notamment sept livres et toute une série d'articles dans des revues scientifiques et stratégiques. Il a été rédacteur en chef de plusieurs revues professionnelles et est titulaire d'une licence obtenue à Stanford University et d'un doctorat en économie internationale de Fletcher School of Law and Diplomacy, Université de Tufts. Il a en outre mené des travaux postdoctoraux à Princeton University.



Mme Maartje van Putten
Membre
(Mandat achevé le 30 mai 2011)

Mme van Putten est actuellement vice-présidente du Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), membre du conseil de supervision de l'Institut royal tropical des Pays-Bas et conseillère pour les mécanismes de responsabilisation des institutions financières privées. Elle a été membre du Panel d'inspection de la Banque mondiale (1999-2004) et du Parlement européen (1989-1999). Journaliste de formation, elle est titulaire d'une maîtrise en gestion dans le domaine du travail communautaire de l'Académie sociale d'Amsterdam. En 2006, elle a obtenu un doctorat à l'Université de Tilburg au Pays-Bas en coopération avec l'Université McGill de Montréal, au Canada. Sa thèse, publiée sous forme de livre en 2008, s'intitulait : « Policing the World : Accountability Mechanisms for Multilateral Financial Institutions and Private Financial Institutions ». Mme van Putten a également publié de nombreux articles et un livre sur la mondialisation. Son expérience dans le domaine des médias couvre notamment la production de programmes radiophoniques sur la pauvreté, la féminisation de la pauvreté, les relations Nord-Sud, le secteur informel, le travail des enfants, les organisations de base, la mondialisation du marché du travail et la réalisation d'un documentaire télévisuel sur la mondialisation. Elle a fondé une ONG néerlandaise qui s'occupe des conditions de vie des enfants, et a été membre du personnel de l'Evert Vermeer Foundation, une institution qui œuvre pour la solidarité internationale. Au cours de son mandat au Parlement européen, Mme van Putten a été rapporteur pour diverses questions, notamment les effets de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dans les pays en développement, les bases juridiques des lignes budgétaires de l'UE pour l'aide au développement en Asie et en Amérique latine, la ligne budgétaire pour les forêts tropicales, la politique de l'Union européenne en matière de droits des peuples indigènes, la directive européenne sur le chocolat (« position des planteurs du cacao ») ou la ligne budgétaire pour la prise en compte de l'environnement dans le développement.

Questions Financières

Budget 2011 de CRMU et coûts réels en unités de compte (UC)

Postes budgétaires	Budget	Coûts réels
Salaires du personnel de CRMU	369.380	302.718
Missions du personnel de CRMU	111.268	48.042
Relations publiques, réunions, etc.	87.001	80.900
Coûts de la rémunération et des missions des experts	414.648	158.418
Consultants et personnel temporaire	136.268	116.502
Total	1.118.565	706.580

Informations générales sur le MII

Création

Le MII a été créé par la Résolution de principe du Conseil d'administration du Groupe de la Banque du 30 juin 2004. Cependant, il n'est devenu opérationnel qu'en mi 2006, après la nomination du premier Directeur de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU) qui administre ce mécanisme. Les Règles et procédures opérationnelles du MII ont été approuvées par les Conseils d'administration le 27 juillet 2006, puis amendées le 16 juin 2010. Aux fins de vérification de la conformité, un Fichier d'experts du MII a été constitué, comprenant trois membres externes désignés par les Conseils d'administration pour un mandat de cinq ans non renouvelable.

Mission

Le MII a pour mission d'offrir aux populations la possibilité de demander à la Banque de se conformer à ses propres politiques et procédures, lorsque ces personnes subissent ou risquent de subir un préjudice résultant de tout projet financé par le Groupe de la Banque, suite à une violation de ses politiques et procédures. Le MII est l'un des nombreux instruments de supervision créés par le Groupe de la Banque pour garantir la responsabilité de ses opérations. Toutefois, la principale caractéristique du MII est qu'il est indépendant de la Direction et des opérations de la Banque, et n'intervient que lorsque des personnes ou des communautés affectées par un projet déposent une plainte auprès de CRMU. À cet égard, le MII peut être considéré comme le dernier recours pour les personnes affectées par un projet financé par la Banque pour que leur plainte puisse être examinée et ait une suite auprès des plus hautes instances de décision au sein de la Banque, lorsque les requérants n'ont pas pu résoudre, dans un premier temps, leurs problèmes avec la Direction et les services de la Banque.

Évaluation du MII

Les performances du MII ont été évaluées en 2009/2010, et les propositions d'amendement des règles du MII ont été adoptées par les Conseils d'administration le 16 juin 2010. Pour l'essentiel, dans cette évaluation basée sur les résultats enregistrés par le Mécanisme au cours des trois dernières années, des changements ont été recommandés en vue d'accroître l'efficacité du MII, que l'on peut récapituler comme suit.

Pour renforcer l'indépendance du MII, les nouvelles règles prévoient que le Directeur de CRMU est nommé par le Président, en accord avec les Conseils d'administration. Pour éviter des conflits d'intérêts, les règles amendées excluent le Directeur des panels de vérification de la conformité, lorsqu'une plainte déposée pour vérification de la conformité, a été traitée par le Directeur de CRMU dans le cadre de la résolution de problèmes. Ensuite, les panels de vérification sont constitués uniquement des trois experts du MII pour enquêter sur les allégations de préjudices causés aux populations et à l'environnement, suite au non-respect des politiques et procédures de la Banque.

Pour faciliter l'accès au MII, les requérants peuvent user de tous les moyens à leur disposition pour saisir le Mécanisme. En outre, les Conseils d'administration peuvent demander au MII d'effectuer une vérification de la conformité ou d'engager une procédure de résolution de problèmes. La sensibilisation a été retenue comme volet important des activités de CRMU, et il est devenu obligatoire de prendre en compte les informations relatives au MII dans les politiques et documents de projet de la Banque.

Pour accroître l'efficacité de la vérification de la conformité, en application des règles amendées du MII, la Direction de la Banque élabore une réponse et

un plan d'actions pour remédier aux cas de non-conformité identifiés et pour atténuer les préjudices connexes causés aux personnes et à l'environnement, conformément à la recommandation des panels de vérification de la conformité.

Fonctions

Le MII exerce deux fonctions principales : la résolution de problèmes (médiation) et la vérification de la conformité. CRMU est chargée notamment de recevoir, d'examiner et d'enregistrer les plaintes ; de participer à l'évaluation de la recevabilité des plaintes, d'entreprendre la résolution de problèmes et de coordonner les activités de sensibilisation. En collaboration avec les Experts du MII, le Directeur de CRMU évalue la recevabilité des requêtes enregistrées pour vérification de la conformité. Les panels de vérification de la conformité, mandatés par les Conseils ou par le Président pour mener des enquêtes sur les allégations de non-conformité avec les politiques et procédures de la Banque, ainsi que sur les préjudices éventuels causés aux personnes et à l'environnement, comprennent les trois membres du Fichier d'experts du MII. Les panels peuvent faire des recommandations aux Conseils d'administration du Groupe de la Banque, au Président et à la Direction sur les mesures correctives que la Banque peut prendre pour rendre les projets visés par l'enquête conformes aux politiques de l'institution. De plus, ils peuvent proposer les modifications à apporter aux systèmes ou aux procédures du Groupe de la Banque afin d'éviter que ne se reproduise le même type de violation des politiques, ayant causé des préjudices à des personnes et à l'environnement. Le MII, sous réserve d'une autorisation au cas par cas des Conseils d'administration ou du Président, a également pour mission de contrôler la mise en œuvre des recommandations résultant d'une vérification de la conformité et du plan d'actions de la Direction de la Banque. CRMU est chargée de contrôler la mise en œuvre des résolutions convenues dans le cadre d'une action de résolution de problèmes.

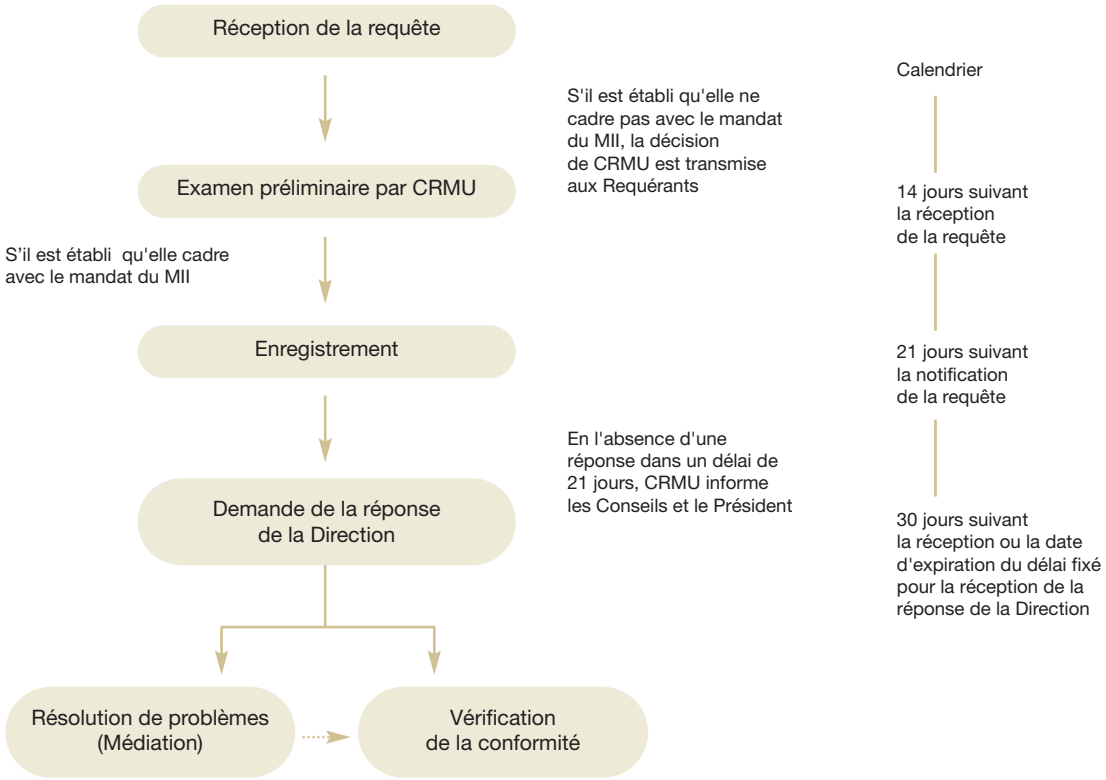
Les activités du MII sont encadrées par un ensemble de procédures transparentes, en particulier celles qui régissent la divulgation d'informations. Les Règles du MII donnent mandat à CRMU de diffuser les informations auprès du public en publiant sur le site Internet de la Banque tous les rapports et synthèses de décisions portant sur les demandes traitées par le mécanisme. Les procédures indépendantes et transparentes du MII sont considérées comme les principes directeurs assurant la crédibilité du mécanisme.

Procédures de traitement des requêtes

Les Règles et procédures de fonctionnement du MII énoncent les conditions relatives à l'introduction d'une requête, et à son traitement par CRMU dans des délais précis. En règle générale, dans les 14 jours ouvrables qui suivent la réception d'une requête, le Directeur de CRMU procède à un examen préliminaire afin de déterminer si celle-ci est conforme au mandat du MII et si elle contient une allégation crédible de préjudices causés par une opération financée par la Banque. Lorsque la requête cadre avec le mandat du MII, CRMU l'enregistre en vue d'une procédure de résolution de problèmes et/ou de vérification de la conformité. CRMU en informe immédiatement les requérants, les Conseils d'administration, le Président et la Direction du Groupe de la Banque. Dans les 21 jours ouvrables qui suivent la notification de l'enregistrement de la requête, la Direction donne une réponse à CRMU, assortie de la preuve qu'elle s'est conformée, ou a l'intention de se conformer aux politiques et procédures de la Banque applicables au projet faisant l'objet de la plainte. Une copie de la réponse de la Direction est transmise aux requérants pour information.

Dans les 30 jours qui suivent la réception de la réponse de la Direction, le Directeur de CRMU engage une procédure de résolution de problèmes ou, en collaboration avec les Experts du MII, évalue la recevabilité de la requête en vue d'une vérification de la conformité. Si la requête est recevable, le Directeur et les Experts recommandent aux Conseils ou au Président d'autoriser la vérification de la conformité. L'encadré 1 montre les étapes du traitement des requêtes.

Encadré 1 Traitement d'une requête en vue d'une procédure de résolution de problèmes ou de vérification de la conformité



Résolution de problèmes (Médiation)

La procédure de résolution de problèmes vise à rétablir un dialogue efficace avec les requérants, la Banque et toute autre partie intéressée en vue d'apporter une solution au(x) problème(s) sous-tendant la requête.

Pendant l'examen visant à déterminer s'il convient ou non d'entreprendre une action de résolution de problèmes (médiation), le Directeur de CRMU s'assure notamment que les parties sont disposées à régler le conflit par voie de médiation sans rejeter la faute sur l'une quelconque des parties impliquées, et si le Groupe de la Banque a ou continue d'avoir une marge de manœuvre pour induire le changement. Par ailleurs, le Directeur vérifie également si la procédure de résolution de problèmes sera compatible avec ou non avec une autre procédure pertinente engagée devant un tribunal, un tribunal arbitral ou un organe de vérification similaire, auquel la même affaire ou une affaire étroitement liée à la requête est soumise pour examen.

CRMU pourrait recourir à plusieurs techniques de résolution de problèmes, telles que l'établissement des faits, la médiation, la conciliation et la facilitation du dialogue. Les rapports de résolution de problèmes établis par le Directeur de CRMU doivent être transmis aux requérants, au Président, aux Conseils d'administration et à la Direction de la Banque, ainsi qu'à toutes les autres parties intéressées. Si cette procédure n'aboutit pas à une conclusion satisfaisante dans un délai de trois mois, le Directeur de CRMU la déclare infructueuse et donne les raisons ayant justifié sa décision dans le rapport de résolution du problème. Indépendamment du résultat de la procédure, le Directeur de CRMU peut recommander au Président ou aux Conseils d'administration qu'une vérification de la conformité soit effectuée afin d'enquêter sur tous les cas de non-conformité avec les politiques et procédures de la Banque, identifiés pendant la procédure de résolution de problèmes.

Vérification de la conformité

La vérification de la conformité vise à déterminer si le Groupe de la Banque a respecté ses propres politiques et procédures. Il s'agit également de vérifier si, du fait d'une violation de ces politiques, un préjudice direct a été causé ou pourrait être causé à l'environnement et aux personnes affectées par le projet.

Lorsque la requête est enregistrée en vue d'une vérification de la conformité, plusieurs étapes doivent être suivies pour statuer sur sa recevabilité. Premièrement, le Directeur de CRMU et les Experts du MII examinent la requête et la réponse correspondante de la Direction de la Banque. En outre, le cas échéant, ils organisent une mission dans la zone du projet afin de vérifier concrètement la situation. Lorsque le Directeur et les Experts identifient des indices sérieux d'un préjudice éventuel causé aux personnes et à l'environnement, suite au non-respect des politiques et procédures de la Banque, ils établissent un rapport de recevabilité recommandant une action de vérification de la conformité. Deuxièmement, si une requête, dans laquelle les requérants demandent une vérification de la conformité, suit plutôt la procédure de résolution de problèmes, et si une vérification de la conformité n'est pas recommandée par le Directeur de CRMU, celui-ci transmet la requête aux experts du MII afin qu'ils réévaluent sa recevabilité et soumettent leurs recommandations au Président ou aux Conseils d'administration. Troisièmement, le rapport de recevabilité établi par le Directeur et les Experts du MII est soumis pour examen et approbation au Président lorsqu'il s'agit de projets en cours d'examen pour un financement BAD, et aux Conseils d'administration pour les projets approuvés. Quatrièmement, la décision du Président ou des Conseils d'administration est immédiatement notifiée aux requérants, et

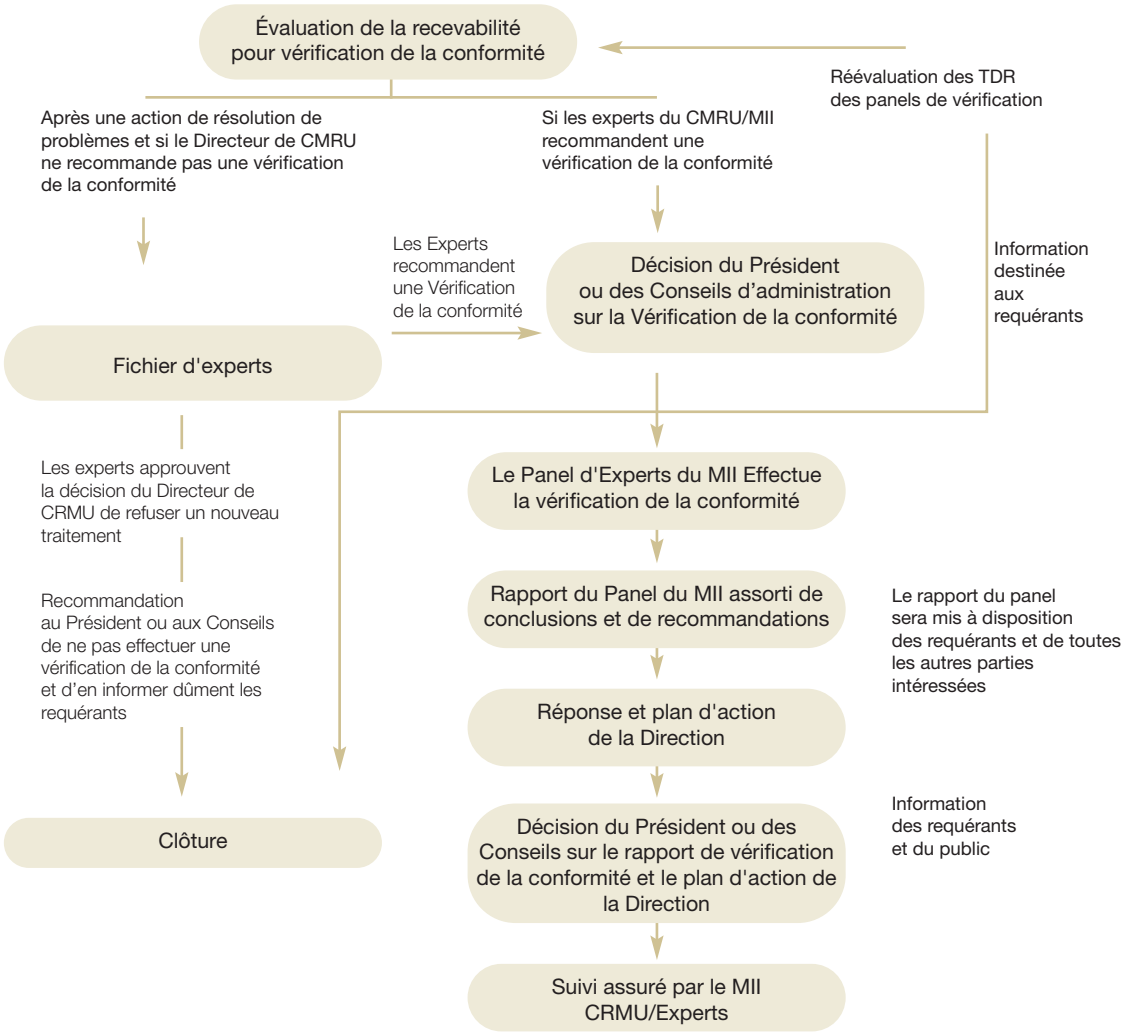
le rapport de recevabilité (y compris une copie de la demande et de la réponse de la Direction), assorti de la décision du Président ou des Conseils d'administration, est rapidement publié sur le site Internet du Groupe de la Banque. (www.afdb.org/irm).

Sous réserve de l'autorisation du Président ou des Conseils d'administration, une vérification de la conformité doit être effectuée par un panel de vérification constitué de trois experts du MII. Le panel dresse un rapport contenant ses conclusions et recommandations, qui est transmis au Président, aux Conseils d'administration, à la Direction et aux requérants. Au plus tard, dans les 90 jours qui suivent la réception du rapport du panel, la Direction de la Banque prépare et soumet au Président, aux Conseils d'administration et à CRMU, une réponse et un plan d'actions. La direction y examine les conclusions du panel et explique comment elle mettra en œuvre les changements recommandés. Le Président ou les Conseils, selon le cas, décident d'approuver ou non le rapport de vérification de la conformité du MII, ainsi que la réponse et le plan d'actions de la Direction. Leur décision est immédiatement communiquée aux requérants, puis publiée sur le site Internet du Groupe de la Banque.

Sous réserve de l'approbation du Président ou des Conseils d'administration, le MII assure le suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de vérification de la conformité et le plan d'actions de la Direction. Il soumet ensuite ses conclusions aux Conseils d'administration, au Président et à la Direction de la Banque.

L'évaluation de la recevabilité et la vérification de la conformité se déroulent suivant les étapes présentées à l'Encadré 2.

Encadré 2 Évaluation de la recevabilité d'une requête et vérification de la conformité



Stratégie de sensibilisation de CRMU

1. **Objectif** : Les activités de sensibilisation de l'Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU) visent à informer de l'existence et du fonctionnement du Mécanisme indépendant d'inspection (MII), et à doter les communautés affectées par les projets financés par la Banque des connaissances et des compétences nécessaires pour engager un dialogue constructif avec la Banque et, le cas échéant, accéder au MII et en tirer parti.

Pour atteindre son but en matière de sensibilisation, CRMU a défini divers objectifs et stratégies : l'objectif principal consiste à sensibiliser et à doter les organisations de la société civile (OSC)[1] des moyens leur permettant de transmettre des informations aux communautés locales. À cet effet, CRMU fournit des informations aux OSC afin de renforcer leurs connaissances sur les questions de responsabilisation et facilite le dialogue entre elles en vue de l'établissement de solides réseaux d'OSC ayant des objectifs communs. CRMU met également l'accent sur l'importance de la consultation de la société civile et de sa participation au cycle de projets. Elle encourage également les services de la Banque, le personnel des projets et les responsables gouvernementaux à informer les bénéficiaires de projets de la mission du MII. Pour enrichir ses activités, CRMU s'attache à s'inspirer de l'expérience des OSC et d'autres mécanismes de responsabilisation afin d'améliorer et d'étendre ses actions de sensibilisation. Enfin, CRMU rend compte en permanence des activités du MII qu'elle évalue régulièrement, afin de les aligner sur les besoins et les attentes des différentes parties prenantes.

2. **Approche** : Pour atteindre les communautés locales affectées par les projets financés par la Banque, CRMU applique une approche à plusieurs axes et emploie divers instruments. Au nombre des canaux qu'elle utilise figurent les services de la Banque, les OSC et les gouvernements, qui sont tous censés avoir des échanges avec les communautés affectées par les projets. La gamme des instruments conçus par CRMU pour les sensibiliser et améliorer leur connaissance du MII est très variée : diverses publications, des ateliers, séminaires et réunions bien ciblés. Ces événements visent à faciliter l'échange d'expériences et d'idées et à favoriser l'établissement de réseaux sur les questions de responsabilité.

Depuis le démarrage de ses activités, CRMU a produit des brochures en cinq langues (anglais, français, arabe, portugais et kiswahili), un Guide d'information et un dossier d'information simplifié à l'intention des communautés, publié dans des langues vernaculaires (actuellement traduit dans les huit langues parlées dans les pays membres régionaux, un bulletin électronique trimestriel publié en anglais et en français, et lancé le site web du MII (www.afdb.org/irm), accessible en anglais et en français, qu'elle a intégré dans la page d'accueil du site de la Banque. Le site web du MII contient des informations sur le mécanisme, le registre des requêtes contenant des rapports de résolution de problèmes et de vérification de la conformité, ainsi que le résumé des décisions prises par le Président ou les Conseils d'administration, les règles et procédures du MII, des liens vers les politiques de la Banque, et une fenêtre d'actualité et d'événements majeurs portant notamment sur les activités de sensibilisation de CRMU.

3. **Partenaires** : CRMU entretient des relations de coopération interne et externe en vue de créer des synergies et d'optimiser la réalisation de ses objectifs de sensibilisation. Au plan interne, CRMU coordonne

[1] Le terme « OSC » inclut à la fois les Organisations de la société civiles (ONG) et les Organisations communautaires.

et organise conjointement des ateliers et des séminaires avec les différents départements et divisions de la Banque, notamment la Division de l'intégrité et de la lutte contre la corruption, le Département de l'évaluation des opérations (OPEV), le Département de la gouvernance et des réformes économiques et financières (OSGE) et les bureaux extérieurs. CRMU collabore également avec le Département de la gestion des ressources humaines pour diffuser des informations sur le MII dans le cadre du programme d'accueil des membres du personnel nouvellement recrutés. En outre, CRMU coopère avec les autorités nationales compétentes et les mécanismes de responsabilisation d'autres institutions financières internationales, tels que le Panel d'inspection de la Banque mondiale, le conseiller pour les questions de la conformité/médiateur de la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), le Bureau des plaintes de la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Bureau de la responsabilité de l'Office pour les investissements privés d'outre-mer (OPIC).

4. **Défis** : Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de sensibilisation, CRMU fait face à plusieurs défis, notamment : l'identification des communautés locales affectées qui vivent dans des zones d'implantation reculées des projets, les barrières linguistiques et le faible taux d'alphabétisation dans certaines régions. Ces difficultés s'ajoutent aux problèmes à caractère culturel et social, notamment les structures communautaires et/ou tribales qui influent sur la capacité d'atteindre efficacement les bénéficiaires potentiels du mécanisme. Les communautés locales ont souvent du mal à accéder aux informations générales sur les projets et politiques de la Banque, en partie à cause des difficultés d'accès à Internet, et de la faible diffusion d'informations sur les opérations de l'institution à l'échelle locale. Par ailleurs, l'expérience du travail des OSC sur les questions de responsabilité est encore embryonnaire et est rendue plus difficile du fait de leur réticence et de celle de la Banque à engager un dialogue constructif. Un autre défi de taille pour CRMU est l'instauration de la confiance entre les communautés affectées et les services de la Banque dans le cadre du MII.

CRMU s'emploie à surmonter ces difficultés en évaluant et en améliorant constamment ses outils de sensibilisation existants et en concevant de nouveaux instruments. Toutefois, pour être efficace, CRMU a besoin de l'appui de toutes les parties prenantes, en particulier les services de la Banque, les OSC et les pouvoirs publics, pour engager un dialogue constant avec elles, échanger des expériences et des idées, et transmettre des informations sur le MII aux communautés affectées par les projets et au public en général.





Groupe de la Banque africaine de développement
Unité de vérification de la conformité et de médiation
Agence temporaire de relocalisation
BP 323 — 1002 Tunis Belvédère, Tunisie
Tél. : +216 71 102 056 – Fax : +216 71 835 699
E-mail : crmuinfo@afdb.org – Website : **www.afdb.org/irm**



www.afdb.org

© AfDB 2012 - DESIGN ERCU/YAL